

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 2

AGRICULTURE

Rapporteur spécial : M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 1231 (tome II), 1235 (tomes I et II) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Agriculture (Ministère de l') - Marchés agricoles (Organisation des) - Structures agricoles - Enseignement et formation professionnelle - F. O. R. M. A. - Crédit agricole - C. E. E. (Communauté économique européenne).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Les options budgétaires	5
A. — La présentation des crédits budgétaires.....	5
B. — Les appréciations.....	14
C. — L'exécution du VI ^e Plan.....	20
DEUXIÈME PARTIE. — Un circuit témoin de la crise agricole : la viande bovine	23
A. — Les éleveurs et les types d'exploitations.....	24
B. — L'évolution du cheptel bovin.....	27
C. — La sélection animale et les actions de prophylaxie.....	28
D. — Les efforts tentés en vue de l'organisation des éleveurs.....	33
E. — Les moyens de financement et les aides à l'élevage bovin.....	36
F. — L'adaptation de l'offre à la demande et l'orientation de la production	39
Une conclusion et quelques propositions	51

Mesdames, Messieurs,

La tâche d'un rapporteur est d'analyser des chiffres ou plus précisément des rapports de chiffres.

Rapport de chiffres = statistiques.

« Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les mensonges maudits et les statistiques. »

(DISRAELI.)

Il est plus juste de dire que, dès lors que l'on est d'accord sur le choix des références, les comparaisons statistiques donnent des résultats différents selon l'éclairage donné.

— un éclairage :

Dotations budgétaires intéressant l'agriculture (en millions de francs) :

— 1974	25,348	
— 1975	31,266	+ 23,3 %

— un autre éclairage :

	En millions de francs.	En pourcentage de l'ensemble.
— 1975 :		
Total des dotations budgétaires	31 266	100,0
Protection sociale	15 894	50,8
Actions en faveur du soutien du produit.	11 784	37,7
Modernisation de l'agriculture	2 672	8,5
— de juillet 1973 à juillet 1974 :		Différence en pourcentage.
Indice des prix agricoles	—	4,7
Ensemble des prix industriels	+	32,9
Coût des produits nécessaires à l'Agriculture		+ 30

CE SCHEMA EST LA PREFIGURATION DU RAPPORT QUI COMPREND :

- DES OBSERVATIONS GENERALES ;
- UN EXEMPLE CONCRET : LE SECTEUR DE LA VIANDE BOVINE ;
- UNE CONCLUSION ET QUELQUES PROPOSITIONS.

PREMIERE PARTIE

LES OPTIONS BUDGETAIRES

A. — La présentation des crédits budgétaires.

Les dotations prévues en faveur de l'Agriculture pour 1975 sont, comme chaque année, inscrites dans différents documents budgétaires :

- budget du Ministère de l'Agriculture ;
- budget des Charges communes ;
- budget annexe des prestations sociales agricoles ;
- budget des Services généraux du Premier Ministre ;
- comptes spéciaux du Trésor.

Avant d'entrer dans l'analyse détaillée de ces documents, il faut indiquer que, pour 1975, deux choix essentiels ont été effectués en faveur des investissements intellectuels (recherche enseignement) et surtout du régime social agricole puisque, s'agissant du B. A. P. S. A., la hausse globale des prestations atteindra 30,16 %, pourcentage jamais enregistré auparavant.

En plus de ces crédits, d'autres dépenses du Trésor bénéficient à l'Agriculture. Parmi celles-ci, on notera :

- les versements nets des ressources propres à la Communauté économique européenne ;
- la perte résultant de l'application de la détaxation du carburant agricole.

Avant de procéder à l'examen de l'ensemble de cette masse budgétaire qui traduit la politique agricole définie par le Gouvernement, nous recenserons les dotations inscrites dans les différents fascicules.

1° LES DOTATIONS INSCRITES
DANS LE PROJET DE BUDGET DE L'AGRICULTURE

Compte tenu des crédits supplémentaires inscrits à la suite de la conférence annuelle, les dotations figurant dans le projet de budget de l'Agriculture pour 1975 s'élèvent au total à 9 367,7 millions de francs contre 7 024,3 millions de francs en 1974 soit + 33,4 contre, pour le budget général + 13,8 elles se décomposent, comme suit, par rapport à celles de l'an dernier :

Ensemble du budget de l'Agriculture (1974-1975).

NATURE DES DEPENSES	1974	1975	POURCENTAGE
	(En millions de francs.)		
Dépenses ordinaires	5 324,3	7 516,7	+ 41,2
Dépenses en capital (crédits de paiement)	1 692,4	1 851 »	+ 9,4
Prêts du titre VIII	7,6	»	»
Total	7 024,3	9 367,7	+ 33,4

La lecture de ces données nous amène à faire deux constatations :

— la majoration des crédits recouvre d'importantes disparités sectorielles ;

— l'accent est mis désormais sur le développement des interventions publiques et plus particulièrement de celles à caractère social.

a) *La majoration des crédits
recouvre d'importantes disparités sectorielles.*

Le montant global s'accroît de	+ 33,4 %
— les dépenses ordinaires progressent de	+ 41,2 %
mais, en excluant la majoration de la subvention au B. A. P. S. A. de	+ 13,6 %
— si les dépenses en capital se traduisent par une faible augmentation des autorisations de pro- gramme	+ 5,0 %
on note un relèvement un peu plus important des crédits de paiement	+ 8,9 %
et, dans le cadre de cette progression modeste, il faut signaler pour l'équipement culturel et social un effort :	
— intéressant au titre des équipements exé- cutés par l'Etat	+ 17,5 %
— et très net pour les subventions d'investis- sissement accordées par l'Etat	+ 70,5 %

b) *L'accent est mis sur le développement des
interventions publiques* + 48,2 %

Par rapport à 1974, les crédits réservés aux interventions publi-
ques pour 1975 passent de 3 984,3 millions de francs à 5 907,1 mil-
lions (soit + 1 922,8 millions dont 1 465,5 servant à augmenter de
80 % la subvention inscrite pour le B. A. P. S. A. : 3 294,9 millions
de francs contre 1 829,4 millions).

Le reste des dotations supplémentaires (soit 457,3 millions de
francs) est essentiellement affecté :

— à la poursuite de l'effort fait en 1974 pour aider et déve-
lopper des actions intéressant la montagne ;

— à l'augmentation des bourses et de la subvention de fonc-
tionnement aux établissements privés reconnus par l'Etat ;

— à la mise en œuvre des plans de développement dans le
cadre de la modernisation des exploitations agricoles.

Les crédits prévus pour l'an prochain au titre des principales interventions s'analysent ainsi :

	EN VALEUR	DIFFERENCE
	absolue.	par rapport à la loi de finances 1974.
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
<i>Actions sociales.</i>		
Subvention pour le financement des prestations sociales agricoles.....	3 294,9	+ 80,1
Fonds d'action rurale et F. A. S. A. S. A.....	1 317,6	+ 12,6
Fonds national de garantie contre les calamités agricoles.....	87	+ 11,5
<i>Actions économiques.</i>		
Aides spécifiques dans certaines zones de montagne, périmètres critiques et mécanisation. (Compte tenu des crédits supplémentaires accordés en cours de gestion 1974, la progression est ramenée à 15 %.)	318,7	+ 54,7
Prophylaxie des maladies des végétaux.....	18,2	— 13,4
Contribution de l'Etat aux frais de gestion des forêts des collectivités assurée par l'O.N.F..	160,2	+ 18,5
Prophylaxie des maladies des animaux.....	204,8	+ 16,8
Subvention pour l'encouragement à la sélection animale.....	80,3	+ 6
Modernisation des exploitations.....	40	(Crédit nouveau de démarrage.)
<i>Actions éducatives et culturelles.</i>		
Bourses de l'enseignement public et privé....	112,1	+ 37,9
Subventions de fonctionnement aux établissements privés reconnus par l'Etat.....	162,8	+ 33,2
Subventions pour la formation professionnelle des adultes.....	14,6	+ 12,3
	+ 23,5	Transfert de l'Education.

De manière globale, par rapport à 1974, le projet de budget de l'Agriculture pour 1975 retient essentiellement, *au titre des interventions publiques, les priorités suivantes :*

— l'assistance et la solidarité	+ 84,0 %
— les encouragements et interventions économiques.	+ 10,9 %
— l'action éducative et culturelle	+ 5,1 %

c) Les dépenses en capital.

Compte tenu des dotations supplémentaires inscrites à la suite de la conférence annuelle, les crédits figurant aux titres V et VI s'élèvent pour 1975 à 2 178,5 millions de francs pour les *autorisations de programme* contre 2 049,7 millions en 1974 (compte non tenu de 24,3 millions au titre des actions touristiques figurant en 1975 au budget des Charges communes), soit une progression de + 6,3 %

En ce qui concerne les *crédits de paiement*, la majoration est de + 9,4 %

Il convient de noter que l'effort d'équipement sera soutenu par des *bonifications d'intérêt pour les prêts du Crédit agricole*, dont la dotation à ce titre, pour 1975, s'élève à 3 100 millions de francs contre 2 580 millions de francs pour 1974, soit une augmentation de + 20,15 %

La comparaison des autorisations de programme prévues pour 1975 avec celles accordées en 1974 a été reportée dans le tableau ci-après :

Autorisations de programme (1974-1975).

	1974	1975	DIFFERENCE	
			En valeur absolue.	En %.
A. — Développement rural :	(En millions de francs.)			
Equipements collectifs.....	828,66	875,58	+ 46,92	+ 5,6
Equipements productifs.....	920,31	978,51	+ 58,20	+ 6,3
Rénovation rurale.....	112,20	130,20	+ 18,00	+ 16,0
Total A (1).....	1 861,17	1 984,29	+ 123,12	+ 6,6
B. — Enseignement	75,83	85,83	+ 10,00	+ 13,2
C. — Equipements administratifs...	37,00	26,50	— 10,50	— 28,4
D. — Recherche	75,72	81,90	+ 6,18	+ 8,2
Total général.....	2 049,72	2 178,52	+ 128,80	+ 6,3

(1) Compte non tenu du crédit de 24,3 millions de francs, concernant les actions touristiques dont la dotation en 1975 est inscrite au budget des Charges communes.

L'effort doit porter principalement sur les rubriques suivantes :

	AUTORISATIONS de programme en 1975.	POURCENTAGE
	(En millions de francs.)	
S. A. F. E. R.	78	+ 30,0
Rénovation rurale.....	130,2	+ 16,2
Enseignement	85,8	+ 13,2
Transformation et commercialisation des produits agricoles.....	204,9	+ 12,7
Forêts	110,9	+ 10,2
Recherche	81,9	+ 8,2

2° LES AUTRES DOTATIONS BUDGÉTAIRES

a) *Les crédits inscrits dans les comptes spéciaux du Trésor.*

Parmi les comptes spéciaux du Trésor — dont le rapport est présenté par notre éminent collègue M. Schleiter — deux comptes relèvent du Ministère de l'Agriculture :

	AUTORISATION de programme 1975 en millions de francs.	DIFFERENCE	
		En valeur absolue.	En pourcentage.
1. Fonds forestier national.....	200	+ 40	+ 25
2. Fonds national pour le développement des adductions d'eau.....	270	+ 75	+ 38,5

b) *Les crédits figurant au budget des Charges communes.*

Dans le budget des Charges communes — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue, M. Tournan — différents chapitres prévoient des crédits qui bénéficient à l'Agriculture, en particulier pour les actions suivantes :

	1974	1975	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Subventions économiques :			
F. O. R. M. A.	647	760	+ 113
O. N. I. B. E. V.		157	+ 157
O. N. I. C.	165	158	— 7
Oléagineux	20	15	— 5
Divers	15	65	+ 50
Total	847	1 155	+ 308

	1974	1975	DIFFERENCE
Contribution de la France aux dépenses du F. E. O. G. A.	2 932	(1)	(1) — 2 932
Charges afférentes aux bonifications d'intérêts pour les prêts du Crédit agricole	2 580	3 100	+ 520

(1) En 1975, il n'est pas prévu de contribution mais un versement net des ressources propres à la C. E. E. qui passe de 2 465 millions de francs en 1974 à 5 856 millions de francs en 1975.

c) *Les crédits inscrits aux Services généraux du Premier Ministre.*

Ces crédits doivent servir à financer essentiellement des actions de rénovation rurale pratiquées dans certaines régions où se pose un problème particulier de transformation de l'économie rurale : à cet effet, une dotation de 16 millions de francs en autorisations de programme et de 13 millions de francs en crédits de paiement est inscrite au chapitre 65-03 : *Fonds de rénovation rurale du budget des Services généraux du Premier Ministre*. Ce crédit est géré comme ceux du F. I. A. T., les décisions étant prises en Comité interministériel d'aménagement du territoire : il doit permettre la réalisation d'un certain nombre d'actions ponctuelles susceptibles de favoriser la rénovation de l'économie rurale.

3° LA RÉCAPITULATION DES DOTATIONS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE POUR 1975

Nous avons tenté de regrouper, dans le tableau ci-après, toutes les dotations budgétaires dont bénéficiera directement ou indirectement l'agriculture en 1975 en les comparant avec celles de l'année précédente :

Dotations budgétaires intéressant l'Agriculture (1974-1975).

	1974	1975	1974 = 100	POURCENTAGE de l'ensemble.
	(En millions de francs.)			
I. — Action économique....	10 235	11 784	115,1	37,7
1. — Interventions sur les marchés.	6 244	7 011	112,3	
Interventions communautaires.....	5 397	5 856	108,5	
Dont :				
Contribution budgétaire [C.C. (1) 43-06]	2 932	»		
Ressources propres (perte de re- cettes)	2 465	5 856		
Interventions nationales.....	847	1 155	136,4	
Dont :				
F. O. R. M. A. (C. C. 44-95).....	647	760		
O. N. I. B. E. V. (C. C. 44-92).....	»	157		
O. N. I. C. (C. C. 44-92).....	165	158		
S. I. D. O. (C. C. 44-92).....	20	15		
Divers (C. C. 44-92).....	15	65		
2. — Interventions diverses.....	636	828	130,2	
Détaxation carburants (perte de re- cettes)	50	53		
Sélection animale (Agriculture 44-27)	75,7	80		
Prophylaxie (44-28).....	175,7	204,8		
Encouragements :				
Olivaies (44-23).....	1,4	1,2		
Textiles (44-26).....	2,9	2,9		
Prophylaxie végétaux (44-30).....	20,7	18,1		
Vulgarisation (44-92).....	7	8,1		
Mesures montagne (44-31).....	206	318,7		
Modernisation exploitations (44-33). »	»	40		

(1) Budget des Charges communes.

	1974	1975	1974 = 100	POURCENTAGE de l'ensemble.
	(En millions de francs.)			
Assurances et calamités :				
Section viticole du Fonds national de solidarité agricole (46-11)	13,6	10		
Fonds national de garantie des calamités agricoles (46-12)....	78	87		
Annuités collectivités locales (11-21).	5	4,2		
3. — Bonification d'intérêt (C. C. 44-94)	2 580	3 100	120,1	
4. — Equipements productifs agricoles	775	845	109	
II. — Action sociale.....	12 054	15 894	131,8	50,8
1. — Prestations sociales.....	10 846,4	14 526,6	133,9	
Dont :				
Contribution budgétaire au B. A. P. S. A. (46-61).....	1 829,4	3 294,9		
Accidents du travail (46-16).....	18	12		
Caisse prévoyance cadres (46-17)...	12,7	14,5		
2. — Actions socio-structurelles.....	1 176,9	1 340,9	113,9	
F. A. S. A. S. A. (46-57).....	968,1	1 077,5		
F. A. R. (46-53).....	202	240		
Promotion sociale (46-14).....	4,3	5,9		
Equipement (56-30 et 66-50).....	2,5	17,5		
III. — Préparation de l'avenir	2 277	2 672	117,3	8,5
1. — Aménagement rural.....	1 342	1 468	109,4	
Equipements collectifs ruraux....	941,2	953,3	101,3	
Forêts et protection de l'espace..	400,8	514,7	128,4	
Interventions (44-18, 44-19, 44-80).	146	173	118,5	
Equipement (F.F.N. 51-80, 61-80).	254,8	341,7	134,1	
2. — Action éducative et recherche.	935	1 204	128,8	
Enseignement	564,8	722,4	127,9	
Fonction, enseignement privé (43-33)	122,2	162,4		
Bourses (public et privé) (43-31).	81,3	112,1		
Fonctionnement enseignement public (31-37, 31-38, 34-37, 34-38, 35-37, 36-37).....	300,8	374,4		
Equipement (56-30, 66-30).....	60,5	73,5	121,5	

	1974	1975	1974 = 100	POURCENTAGE de l'ensemble
	(En millions de francs.)			
<i>Formation - Promotion</i>	16,9	42,5		
Promotion sociale (43-32).....	0,3	0,4		
Formation professionnelle (43-34)	13	14,5		
Formation apprentis (1) (43-34).	>	23,5		
Service national (43-35).....	3,6	4,1		
<i>Recherche</i>	353,3	439,1	124,3	
Fonctionnement I.N.R.A. (36-41).	291,9	353	120,9	
Équipement (66-40, 61-78, 61-30 : art. 23).....	61,4	86,1	140,2	
IV. — Administration générale	782	916	117,1	3
1. — Fonctionnement (2).....	747,7	882,2		
2. — Équipement (51-01, 61-50).....	34,3	33,8		
Total général.....	25 348	(3) 31 266	123,3	

(1) Transfert de l'Éducation nationale.

(2) Non compris enseignement et recherche qui figurent au III.

(3) Y compris les crédits supplémentaires accordés : 48 millions de francs pour l'enseignement et 34 millions de francs pour les équipements en crédits de paiement.

B. — Les appréciations.

Sur les bases ainsi définies, les dotations réservées à l'Agriculture pour 1975 doivent, pour certaines, être considérées comme favorables mais, pour d'autres, prêter à de très sérieuses réflexions.

1° DES MOTIFS DE SATISFACTION

Les dépenses budgétaires agricoles seront majorées en 1975 de + 23,3 % par rapport à 1974. Dans un contexte d'austérité et de rigueur, cette croissance apparaît considérable et semble faire une situation privilégiée à l'Agriculture, surtout quand on la compare à la progression du budget général qui s'établit, sur les mêmes bases, à . . . + 13,8 %

Plus particulièrement, il convient de souligner :

- l'augmentation substantielle :
 - + des bourses de l'enseignement public et privé.. + 37,9 %
 - + des subventions de fonctionnement aux établissements privés reconnus par l'Etat..... + 33,2 %
- la mise en œuvre de plans de développement dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles.
- l'effort consenti en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. + 12,7 %
- l'accent mis sur l'importance des interventions (autorisations de programme) :
 - + du Fonds national pour le développement des adductions d'eau + 38,5 %
 - + du Fonds forestier national..... + 25,0 %
 - + du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.)..... + 17,5 %
 - + et de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes (O. N. I. B. E. V.) qui disposera d'un total de ressources de 282 millions de francs.

Toutefois pour importante qu'elle soit, la majoration des crédits globaux à l'Agriculture masque des notables faiblesses.

2° DES ÉLÉMENTS PORTANT A RÉFLEXION

Par rapport au budget général, il faut noter la très forte progression des dépenses d'intervention, en particulier dans le domaine social, l'enseignement et la recherche.

	BUDGET de l'Agriculture.	BUDGET général.
Fonctionnement	+ 18,1 %	+ 16,5 %
Interventions	+ 26,7 %	+ 11,3 %
Economiques	+ 15 %	
Sociales	+ 27 %	
Education et recherche	+ 29 %	
Equipement	+ 8 %	+ 12,1 %

Comme on peut le constater :

— les dépenses de fonctionnement qui représentent 5,1 % de l'ensemble du budget évoluent à un rythme légèrement supérieur à celui du budget général grâce à un taux de création d'emplois plus important ;

— la croissance des crédits d'équipement (11 % du budget) est inférieure de 1/3 à la moyenne et ne sera sans doute même pas équivalente à la hausse des prix attendue en 1975 ;

— les interventions (84 % du budget) sont majorées de plus du double mais avec de fortes disparités internes.

Au sein de ces dépenses d'interventions, *les dépenses sociales* représentent la masse de loin la plus importante (+ 58 %) de l'ensemble. C'est par conséquent leur forte variation qui est principalement à l'origine de l'augmentation des dotations réservées à l'agriculture (+ 23,3 % par rapport à 1974).

Or, la progression des dépenses sociales ne traduit pas un rattrapage du niveau des prestations versées aux agriculteurs par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, mais apparaît comme *la simple conséquence de l'application à l'agriculture des mesures de portée générale prises par le Gouvernement durant l'année 1974.*

Ainsi, sur l'ensemble des crédits budgétaires intéressant l'Agriculture pour 1975, soit 31 266 milliards, on note par rapport à 1974 :

- que la *protection sociale* mobilise 15 894 millions, soit **50,8 %**
- que les *actions en faveur du soutien du produit* sont financées à hauteur de 11 784 millions soit **37,7 %**
- tandis qu'une part relativement faible des dotations, soit 2 672 millions **8,5 %**

est affectée à la modernisation de l'agriculture.

Parallèlement (de juillet 1973 à juillet 1974) on observe que :

- *l'indice général des prix agricoles* à la production a baissé — **4,7 %**
- alors que pour la même période, celui de *l'ensemble des prix industriels* s'est accru de **+ 32,9 %**
- et que le renchérissement considérable du coût des produits nécessaires à l'agriculture de l'ordre de **30 %** pèse sur les prix de revient des exploitations agricoles.

Les indices des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles, calculés par l'I. N. S. E. E., permettent de retracer l'évolution de leur coût. Le tableau ci-après traduit la situation de quelques grands groupes et de l'ensemble de ces produits.

Indice des prix des produits nécessaires aux exploitations agricoles.

(Base 100 en 1960.)

(Indices annuels sauf en 1974 :

moyenne arithmétique des indices relatifs aux deux premiers trimestres.)

DESIGNATION	1968	1969	1970	1971	1972	1972/1971 (pourcentage).	1973	1973/1972 (pourcentage).	1974 (moyenne 2 ^e trimestre).	1974/1973 (2 ^e trimestre) (pourcentage).
Ensemble	115,4	121,4	128,8	138,3	145	+ 4,8	159,6	+ 10,1	196	+ 27,5
Energie	106,3	112,4	116,3	131,9	131,9	»	138,3	+ 4,9	208,1	+ 56,7
Entretien et renouvellement des bâtiments.....	147,3	162,5	177,7	190,8	204,5	+ 7,2	229,2	+ 12,1	275,3	+ 25,7
Produits chimiques à usage agricole	109	112,3	112,9	119,2	123,1	+ 3,3	132,3	+ 7,5	177,2	+ 37,6
Dont engrais.....	106,7	110	108,8	116	120,8	+ 4,1	129,6	+ 7,3	175,3	+ 38,6
Matériel d'exploitation.....	112,9	119,8	130	140,1	148,8	+ 6,2	160,7	+ 8	186,1	+ 19,8
Aliments des animaux.....	122,2	124,4	134,7	141,7	148,2	+ 4,6	186,2	+ 25,6	198,5	+ 13,2

Source : I. N. S. E. E.

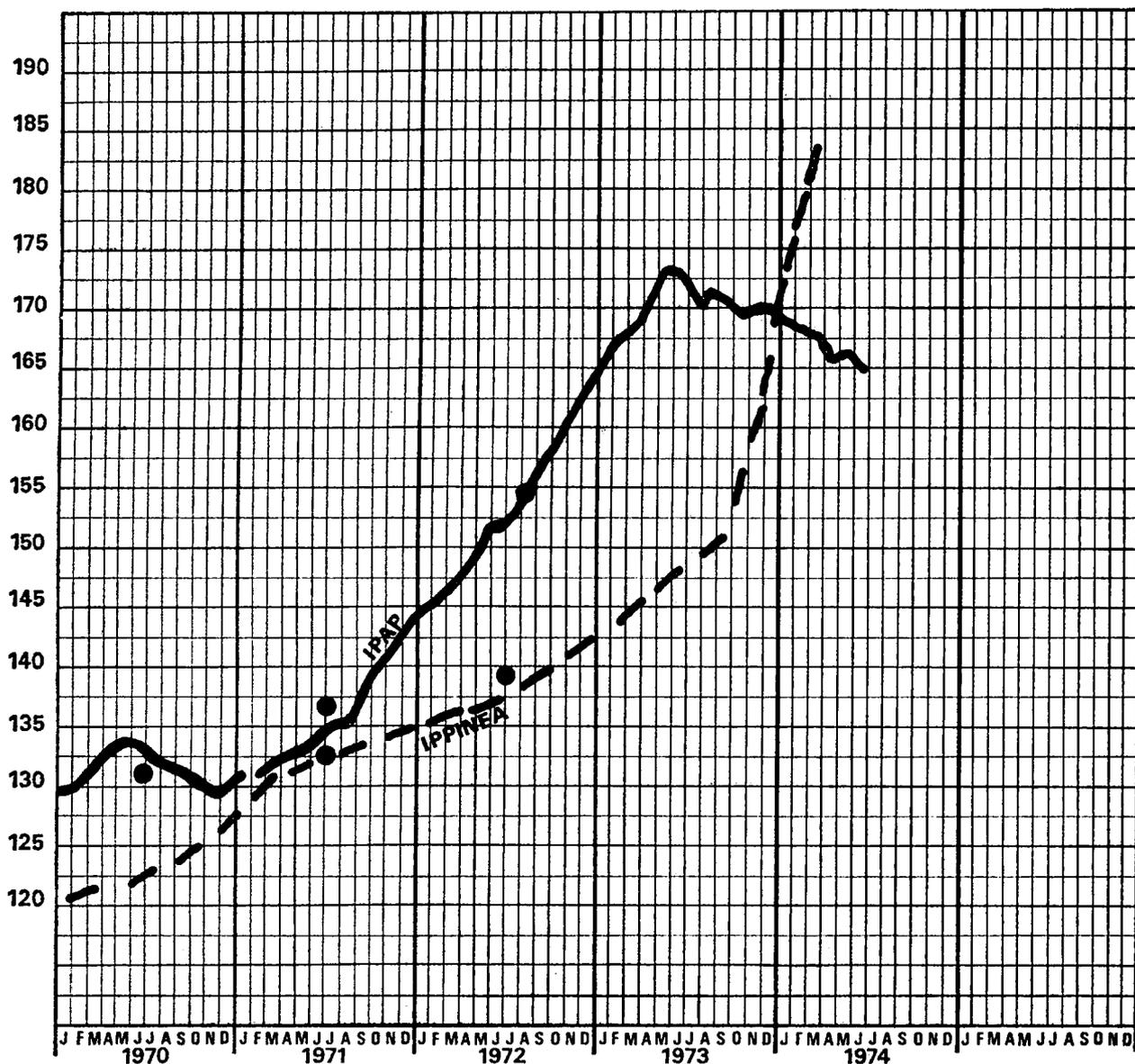
Il convient de souligner que la hausse des prix des aliments du bétail, liée à l'augmentation des prix des tourteaux sur le marché mondial, a provoqué à partir du second semestre 1973 un relèvement important de l'indice en 1973 (+ 25,6 % pour les aliments du bétail, + 10,1 % pour l'ensemble des produits).

Le rythme d'accroissement s'est encore accéléré durant le premier semestre 1974 : + 12,4 % entre décembre 1973 et mars 1974 et + 4,5 % entre mars et juin 1974, les augmentations des prix des produits énergétiques, des engrais et des matériaux destinés à l'entretien des bâtiments étant les principaux facteurs d'explication de ces hausses rapides.

Il est à noter que ces brusques augmentations interviennent au moment où l'on enregistre une baisse des cours ; l'indice général des prix agricoles à la production indique une diminution de 4,7 % entre juillet 1973 et juillet 1974 (— 11,1 pour les productions végétales, — 1,9 pour les productions animales).

**Evolution des indices des prix agricoles à la production
et des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture (1970-1974).**

(Base 100 en 1962.)



I. P. A. P. : indice des prix agricoles à la production.

I. P. P. I. N. E. A. : indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles.

De ces constatations il résulte à l'évidence :

— que l'agriculteur est incapable de financer son système social dans le cadre de son budget économique ;

— que les interventions en faveur du produit qui ne devraient avoir qu'un caractère épisodique deviennent quasiment permanentes, par suite de la faiblesse des prix pratiqués sur le marché.

Il n'est pas bien entendu question de faire ici le procès de tel Ministre de l'Agriculture ou de tel Gouvernement car la situation actuelle résulte d'une très longue évolution qui puise son origine dans la diversité extraordinaire des exploitations agricoles et dans cette circonstance que, pendant fort longtemps, l'agriculture apparaissait beaucoup plus comme un état que comme un métier.

Bien évidemment la conquête des débouchés extérieurs résultant de la création puis de l'élargissement du Marché commun agricole, la modernisation, la restructuration, les solutions intéressantes apportées au problème foncier, le stimulant du crédit en agriculture ont modifié considérablement les données.

Pourtant, malgré ces bonds en avant, l'évolution des revenus agricoles reste préoccupante après deux bonnes années, la réduction d'environ 10 p. 100 — et davantage encore dans certains départements de l'Ouest — fait de l'année 1974 l'une des plus difficiles que l'agriculture française ait jamais connue. La stagnation ou la baisse des cours ont été enregistrées au moment où précisément les coûts de productions connaissent une hausse importante et où des circonstances atmosphériques inhabituelles (froidure du printemps, sécheresse estivale anormale et automne particulièrement pluvieux) ont provoqué une très sérieuse détérioration de la situation de nombreux exploitants. Aussi, malgré la révolution de ces dix dernières années, le rythme de l'expansion semble-t-il brutalement brisé.

Au total, au regard de la conjoncture difficile dans laquelle se situe l'agriculture, la progression spectaculaire des crédits ne doit pas faire oublier que ces dotations seront affectées pour la plus grande partie aux personnes âgées (augmentation de la retraite), aux fonctionnaires (revalorisation des traitements) et aux maîtres et enfants de l'enseignement. Si les dépenses de nature économique connaissent une progression qui se situera légèrement au-dessus de la hausse prévisible des prix, force est de souligner que la part des crédits d'équipement régresse.

Par conséquent, la perte de revenu agricole qui dépassera largement 10 p. 100 en 1974, soit 8 milliards de francs, ne sera pas compensée et l'effort de modernisation, qui a marqué le pas en 1974 en raison des difficultés financières, ne sera pas relancé en 1975 par le budget.

Dans ces conditions on peut craindre que l'agriculture, qui a supporté en 1974 une large partie du poids de l'inflation, ne subisse en 1975 les conséquences de la déflation. Le moment n'est-il pas opportun de reviser la conception encore trop gestionnaire de notre politique agricole ?

C. — L'exécution du VI^e Plan.

Le tableau ci-après, établi par les services du Ministère de l'Agriculture, donne une idée de ce que pourrait être à la fin de 1975 le taux de réalisation de la fonction « développement rural » du VI^e Plan.

Exécution du Plan.
(En millions de francs 1970.)

DESIGNATION	HYPOTHESE	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL	POUR- CEN- TAGE
	haute.	(103)	(107,3)	(112,2)	(127)	(135,9)	1971 à 1975.	
Développement rural.								
<i>Aménagement de l'espace rural :</i>								
Fonds d'action rurale.....	125	19,6	20,3	18,3	18,9	17,3	94,4	75,5
Plans d'aménagement rural....	97	15,8	19,2	17,5	15,2	16,4	84,1	86,7
Voirie	53	7	9,2	10,2	13,7	10,7	50,8	95,8
Adduction d'eau et assainisse- ment	2 061	362	427,1	420,5	377,5	358,9	1 946	94,4
Electrification rurale.....	410	72,8	76,2	73,6	72	62,5	357,1	87,1
Aménagement de villages.....	359	66,3	88,9	91,7	77,7	53,2	377,8	105,2
Aménagement des eaux.....	360	52,4	53,1	56,9	46,5	41,1	250	69,4
Grands aménagements régio- naux	984	184,8	196,5	170,4	141,1	122,7	815,5	82,9
Protection de l'espace naturel.	601	114,8	120,2	113,7	104	66,6	519,3	86,4
Subventions non affectées.....	>	>	16,8	24,6	23,8	22,2	87,4	>
Rénovation rurale (non venti- lée)	>	>	>	>	>	66,6	66,6	>
Totaux	5 050	895,5	1 027,5	997,4	890,4	838,2	4 649	92,05
<i>Equipements productifs agricoles :</i>								
Fonds d'action rurale.....	125	18,9	19,4	18,3	18,9	17,3	92,8	74,2
S. A. F. E. R.	255	37,5	38,3	43,3	47,2	55,2	221,5	86,9
Remembrement	1 540	220,3	224,3	245,1	213,9	174,3	1 077,9	70
Aménagement hydraulique des T. A.	500	74,6	70,5	81,6	72,9	64	363,6	72,7
Equipement des exploitations..	914	152,6	148,6	185,3	127,1	116,9	730,5	79,9
Production forestière.....	220	41,8	41,5	60,1	32,8	44,4	220,6	100
Orientation des productions....	21	4	4,2	4,7	6,2	3,8	22,9	109
Conditionnement et stockage..	371	61	85	91,9	81,1	74,8	393,8	106,1
Stockage	257	31,1	42,1	68,7	71,7	66,8	280,4	109,1
Abattoirs	67	11,6	16,8	14,3	9,4	8	60,1	89,7
Rungis	47	18,3	26,1	8,9	>	>	53,3	113,4
F. A. S. A. S. A.....	46	4,4	11,5	4,7	6,8	6	33,4	72,6
Commercialisation	8	5,3	2,9	0,9	1,6	1,5	12,2	152,5
Rénovation rurale (non venti- lée)	>	>	>	>	>	29,2	29,2	>
Totaux	4 000	620,4	646,2	735,9	608,5	587,4	3 198,4	80
<i>Transformation des produits :</i>								
Crédits non ventilés (rénovation rurale budget Premier minist- re)	750	141,3	140,6	133,4	127,6	128,8	671,7	89,60
>	>	>	>	>	12,5	11,8	24,3	>
Totaux développement rural	9 800	1 657,2	1 814,3	1 866,7	1 639,04	1 566,2	8 543,4	87,20

La dernière année d'exécution du VI^e Plan (1971-1975) se situant en 1975, il est possible de chiffrer le taux d'exécution pour l'ensemble des cinq années. Si les trois premières années 1971-1972-1973 avaient vu le Plan exécuté conformément aux prévisions, l'année 1974 marque une régression, de même que 1975 : on constate en effet que le taux global d'exécution ne sera que de 87,2 %.

1° Pour l' « *aménagement de l'espace rural* » où l'on atteint 92 % subsistent les points faibles suivants :

- aménagement des eaux (69,4 %) ;
- électrification rurale (87,1 %) ;
- plans d'aménagement rural (86,7 %),

et que pour les « *équipements productifs agricoles* », on enregistre juste 80 %.

2° S'agissant des « *équipements productifs agricoles* », les principaux retards se situent dans les rubriques : remembrement (70 %), aménagement hydraulique des terres agricoles (72,7 %), équipement des exploitations (79,9 %).

3° Dans le domaine « *transformation des produits agricoles* », le taux de réalisation est de 89,6 %.

Notons que les dépenses prévues en 1975 par rapport à celles de 1974 marquent en francs constants :

- une baisse de 5,9 % pour la première catégorie (aménagement de l'espace rural) ;
- une baisse de 4 % pour la deuxième catégorie (équipements productifs agricoles) ;
- une hausse de 0,9 % pour la dernière (transformation des produits agricoles).

Cette situation nous paraît inquiétante pour le motif que la modernisation des équipements de l'agriculture (équipements productifs, collectifs et de transformation) conditionne l'amélioration de la productivité et facilite les exportations ; or, dans la conjoncture actuelle, cette modernisation, est-il besoin de le souligner, est d'une importance capitale.

DEUXIEME PARTIE

UN CIRCUIT TEMOIN DE LA CRISE AGRICOLE : LA VIANDE BOVINE

Nous avons déjà souligné que l'agriculture française était en crise ; si toute la production agricole subit, pour les raisons précédemment indiquées, les effets de l'inflation, force est de considérer que l'évolution défavorable des marchés concerne particulièrement certains secteurs : parmi ceux-ci, si l'on s'en réfère aux chiffres figurant dans le tableau ci-après, le plus touché est celui de la production de bœuf.

La crise de l'agriculture en chiffres.

DESIGNATION	POURCENTAGE
Prix de gros alimentaires (juin 1973 à juin 1974).....	+ 3,2
Prix de détail alimentaires (juin 1973 à juin 1974).....	+ 12,6
Salaires toutes activités (avril 1973 à avril 1974).....	+ 17,4
Produits nécessaires à l'agriculture (mars 1973 à mars 1974)....	+ 26,1
Prix agricoles à la production (mai 1973 à mai 1974).....	— 4,1
Dont :	
Bœuf	— 8,2 (+ 8,7 au détail)
Veau	— 3,9 (+ 5,3 au détail)
Lait	+ 7,8
Blé	+ 8
Betterave	+ 8,5

Sources : I. N. S. E. E. et F. N. S. E. A.

Aussi nous a-t-il paru intéressant d'examiner plus avant la situation dans ce secteur ; certes, il ne nous est pas possible, dans le cadre nécessairement étroit de ce rapport, de traiter à fond un sujet qui appelle de longs développements. Nous avons donc dû volontairement négliger certains aspects dont nous ne méconnaissons pourtant pas l'importance ; nous nous sommes plus attachés à connaître d'abord les éleveurs, à considérer comment a évolué le cheptel bovin et comment s'opère la sélection animale et s'effectuent les actions de prophylaxie animale ; puis après avoir examiné les organisations de producteurs, les moyens de financement, nous avons voulu préciser le fonctionnement des marchés, au niveau national puis communautaire.

A. — Les éleveurs et les types d'exploitations.

Les éleveurs, est-il besoin de le souligner, ne constituent pas un ensemble homogène : il est possible toutefois à partir d'un échantillon représentatif d'établir entre eux des différences. Celles que nous retiendrons procèdent d'une enquête établie par le Ministère de l'Agriculture en vue de savoir comment ont été utilisées les différentes aides à l'élevage et quels agriculteurs y font appel.

Rappelons d'abord que les choix faits en matière d'élevage dans la loi d'orientation agricole de 1960 et la loi complémentaire de 1962 avaient un double but :

— favoriser la modernisation des entreprises, en développant certains investissements productifs ;

— encourager l'organisation économique des producteurs, de façon à augmenter leur sécurité et leur pouvoir commercial sur les marchés.

1° LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLEVEURS

Le tableau suivant regroupe, sur la base des distinctions ci-dessus signalées, les éléments les plus représentatifs du profil des éleveurs considérés.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	MOYENNES ENREGISTRÉES POUR		
	L'ensemble des éleveurs.	Les utilisateurs des aides aux bâtiments d'élevage.	Les adhérents de groupement de producteurs.
Structure :			
Surface agricole utile (S. A. U.) en 1974 (hectares)	31	54	52
Nombre de vaches.....	16	30	26
Immobilisations (en F/hectare/an).	229	719	471
Techniques internes :			
Maïs fourrage	37	74	69
Ensilage	32	70	69
Etablissement d'une comptabilité..	15	54	50
T. V. A. (réelle)	22	76	64
Chef d'exploitation :			
Niveau d'instruction	50	65	77
(Pourcentage de diplômés y compris C. E. P.)			
Responsabilités municipales	20	28	31
Responsabilités syndicales.....	14	32	40
Relations avec la D. D. A.....	19	56	49

A la lecture de ces données, les observations suivantes peuvent être effectuées en ce qui concerne les utilisateurs des aides à l'élevage par rapport à l'ensemble « témoin » :

— la surface disponible et le cheptel des vaches mères sont presque deux fois plus importants ;

— les investissements sont de même trois fois plus importants ;

— au niveau des techniques et de la gestion, le nombre des bénéficiaires de l'aide de l'Etat est quatre fois supérieur ;

— l'engagement dans la vie municipale, professionnelle, syndicale est plus fortement prononcé.

2° LES DIVERS TYPES D'EXPLOITATIONS

L'évolution des exploitations a été déterminée compte tenu à la fois du degré d'utilisation des facteurs de production (terre, travail, capital) et du niveau de technicité de l'entreprise.

Des différences existent entre les exploitations :

- plus de la moitié (61 %) ont accru l'emploi de ces facteurs et sont donc *en croissance*. Au cours des cinq dernières années, elles ont augmenté soit leur S. A. U., soit leur capital d'exploitation (matériel, cheptel vif, bâtiments) ;
- les exploitations *sans croissance* (39 %) ont un niveau de technicité moins élevé et une charge en main-d'œuvre plus forte : le travail y constitue la base de la combinaison productive au détriment des investissements. Toutefois, on note une diminution en S. A. U. et une décapitalisation (1) plus accentuées pour les exploitations de petite taille (9 à 11 hectares) et plus marquées pour les exploitations anciennes relevant de cette catégorie ;
- les *systèmes de production* confirment les différences perçues entre les divers types d'exploitation :
 - pour celles en croissance, l'intensification fourragère fondée sur le maïs fourrage est assez poussée et la part consacrée aux céréales est importante ;
 - pour celles sans croissance, la production fourragère demeure plus traditionnelle, les prairies permanentes et les prairies temporaires constituent encore la base d'alimentation du cheptel ;
- *la taille des troupeaux de vaches mères* est fonction de la S.A.U. de l'exploitation ; elle a augmenté entre 1970 et 1974 dans les exploitations en croissance, alors qu'elle n'a pas varié dans les autres.

(1) Le niveau minimum de 300 F (1974) par hectare et par an pour les variations d'immobilisations correspond au renouvellement moyen du capital d'exploitation ; en dessous de ce seuil, on considère qu'il y a décapitalisation.

3° LA PLACE DES DIVERS TYPES D'EXPLOITATION DANS L'ÉLEVAGE BOVIN

Le tableau suivant schématise la place des divers types d'agriculture dans l'élevage bovin :

TYPE D'AGRICULTURE	IMPORTANCE selon le nombre des éleveurs.	IMPORTANCE dans le troupeau bovin.
Secteur pauvre.....	25 %	10 %
Secteur traditionnel stabilisé.....	14 %)	17 % } 47 %
Secteur traditionnel en croissance.....	30 %) 44 %	30 % }
Secteur moderne.....	31 %	43 %

Les agriculteurs « pauvres » constituent le quart de l'échantillon et ne possèdent que le dixième du troupeau.

Les agriculteurs traditionnels sont nombreux (44 %) et détiennent près de la moitié du cheptel bovin (47 %).

Les agriculteurs qui investissent et modernisent leurs exploitations ne constituent que le tiers de l'effectif mais élèvent une part très importante du cheptel bovin (43 %).

B. — L'évolution du cheptel bovin.

Pour les bovins, la tendance générale est à une augmentation régulière du cheptel français. Toutefois, les cours élevés observés en 1972 et au début de 1973 ont incité les éleveurs à retarder la vente des animaux et à accroître leur cheptel de souche, ce qui explique l'augmentation du cheptel durant ces deux dernières années.

Cheptels (en milliers de têtes).
(En décembre de chaque année.)

	1970	1971	1972	1973
Bovins	21 737	21 764	22 500	23 900

La capitalisation du cheptel en 1972 et 1973 a provoqué une régression de la production, pendant que la hausse des prix entraînait une certaine stagnation de la consommation. La mise sur le marché de grosses quantités d'animaux au début de 1974 a été particulièrement sensible : pour les cinq premiers mois de l'année, la production indigène contrôlée de gros bovins de 1974 a été supérieure de 25 % à celle de 1973. Les autres pays de la Communauté économique européenne connaissent également une augmentation de leur production, ce qui fait que la Communauté, qui jusqu'à présent devait importer une proportion non négligeable de sa consommation de viande bovine, se trouve en position de quasi-autosuffisance.

Cette situation devrait se prolonger pendant une grande partie de l'année 1975.

On aurait pu craindre que le marasme des marchés n'entraîne chez les éleveurs des réactions de découragement se marquant par un abattage des femelles et une décapitalisation du cheptel de souche. Jusqu'ici, il n'en a rien été et aucun abattage excessif de femelles bovines n'a été constaté au cours du premier semestre 1974. On peut espérer que l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux éleveurs détenteurs de vaches fera obstacle à un abattage excessif de reproductrices.

C. — La sélection animale et les actions de prophylaxie.

1° LA SÉLECTION ANIMALE

L'état actuel des actions de sélection est l'aboutissement des efforts accomplis depuis un certain nombre d'années et notamment depuis 1966, dans le cadre de la loi sur l'élevage, afin de doter notre pays de moyens susceptibles d'entretenir et d'améliorer le potentiel génétique de son cheptel et de faire en sorte que ses productions satisfassent les besoins du marché dans les meilleures conditions de compétitivité.

Ces actions peuvent se ranger dans les trois catégories suivantes :

a) *L'identification du cheptel et la tenue des filiations des animaux* devant servir de support à la sélection ;

b) *Le contrôle des performances* réalisé dans le cadre de chaque programme spécifique :

— soit en élevage pour les contrôles mettant en jeu des effectifs importants : le contrôle laitier bovin (1 500 000) et le contrôle de performances d'animaux de boucherie (300 000) ;

— soit en station pour les contrôles nécessitant des conditions particulières et portant sur des effectifs plus réduits, notamment le contrôle sur performances « boucherie » ou « élevage » d'échantillons de la descendance de taureaux destinés à l'insémination artificielle dans les races à viande ;

c) *L'exploitation mécanographique de ces informations* pour les traduire sous forme d'index éliminant notamment l'influence du milieu sur les performances brutes. Cette exploitation va permettre de prendre des décisions de sélection objectives concernant les animaux appelés à procréer la génération suivante et à diffuser le progrès génétique dans le cadre des programmes de sélection intéressant chaque race dans chaque espèce.

La chaîne en place actuellement permet par exemple de réaliser pour l'espèce bovine la mise à l'épreuve annuelle de 600 taureaux de races laitières et 250 taureaux de races à viande.

Ces importants travaux doivent trouver leur prolongement matériel dans une meilleure information des éleveurs : en effet, on constate que si la moitié de ceux qui ont opté pour l'orientation laitière déclarent s'être renseignés auprès de l'encadrement technique ou financier (conseiller agricole, agent du Crédit agricole...), ceux qui choisissent la spécialisation « viande » manifestent un comportement très différent : la totalité d'entre eux prend seule la décision de changement. Or, si la réputation de certaines grandes races n'est plus à faire (Charolais, Nivernais...), il existe des races régionales qui gagneraient à être mieux connues.

Il n'est pas douteux que, dans le cadre de l'entreprise de modernisation des investissements intellectuels dans le secteur agro-alimentaire, il faille améliorer la cohérence des actions de recherche. Dans ce domaine, il convient de noter que l'approche des problèmes de production de viande bovine met en œuvre un ensemble d'études concertées : physiologie de la reproduction, de la nutrition, du comportement, génétique théorique pour aboutir à la mise à l'épreuve de systèmes de croisements entre races à viande, grâce auxquels notre élevage bovin pourrait encore améliorer ses performances.

Ceci est particulièrement vrai dans certaines régions d'altitude, au relief tourmenté, au climat sévère.

Il est indispensable de maintenir dans ces régions une race souche rustique qui depuis des siècles a fait la démonstration de son accoutumance.

Par contre, à partir de cette souche, il est obtenu des croisements industriels avec un produit qui satisfait à toutes les exigences du marché, mais pour que subsiste le croisement industriel encore faut-il maintenir jalousement la race souche.

L'exemple du croisement Aubrac-Charolais est typique à cet égard.

Ajoutons que la couverture des charges à engager pour le fonctionnement des différents maillons de la chaîne est assurée :

— par un autofinancement demandé aux éleveurs servant de support à chacune des actions et dont la limite est fixée par la part de bénéficiaire direct qu'ils peuvent en tirer ;

— par un complément apporté par le budget de l'Etat dont le taux est modulé selon le degré de développement souhaité pour chaque section et l'intérêt que la collectivité peut en retirer à terme. Les crédits prévus à ce titre pour 1975 n'augmentent que de 6 % et ne seront certainement pas suffisants, même avec les dotations supplémentaires du Fonds d'action rurale (F. A. R.) : or, en raison de la crise que traverse actuellement l'élevage, il ne paraît pas possible de demander aux éleveurs un effort plus substantiel. Déjà, la progression des charges des centres de sélection animale est telle que certains établissements risquent de se trouver bientôt en rupture de financement et d'ores et déjà ne sont plus assurés que les quatre cinquièmes des actions qui étaient entreprises en 1968.

2° LES ACTIONS DE PROPHYLAXIE

a) *La fièvre aphteuse.*

L'épizootie qui a sévi dans quatre départements de l'Ouest pendant quinze semaines (de février à mai 1974) souligne la vulnérabilité de notre pays et le danger toujours latent que représente la fièvre aphteuse, même lorsque la situation sanitaire apparaît satisfaisante, comme c'était le cas depuis plusieurs années en France.

b) *La tuberculose.*

La prophylaxie obligatoire sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} juillet 1965 consiste à dépister les malades par un diagnostic clinique et allergique, à les abattre, à désinfecter les locaux et à contrôler périodiquement les troupeaux.

Sur un cheptel national de 945 000 troupeaux :

931 000 sont indemnes,

14 000 sont infectés.

Sur un effectif national de 22,9 millions de bovins dont 19,1 âgés de plus de six mois, 18 445 000 sont indemnes.

c) *La brucellose.*

La lutte comprend :

— *sur l'ensemble du territoire :*

— le dépistage et l'assainissement des foyers très contagieux où sévit l'avortement (police sanitaire) ;

— la recherche systématique de la maladie dans tous les cheptels bovins notamment par des épreuves effectuées sur des échantillons de lait ;

— la vaccination antibrucellose obligatoire des jeunes femelles de l'espèce bovine, sauf dérogation dûment justifiée ;

— le marquage obligatoire de tout animal de l'espèce bovine reconnu infecté de brucellose ;

— *dans les secteurs bovins, en prophylaxie :*

— la protection des cheptels indemnes notamment par le contrôle rigoureux des animaux d'achat ;

— l'assainissement des cheptels infectés par l'élimination des animaux non indemnes associée à la vaccination des femelles conservées dans l'exploitation.

Les éleveurs sont conscients de la valeur que représente l'éradication de la maladie dans les plus brefs délais possibles et adhèrent plus nombreux au programme de prophylaxie. Afin d'atteindre rapidement l'objectif fixé en accord avec les organisations professionnelles, les efforts, tant techniques que financiers,

doivent être intensifiés pour aboutir rapidement à l'assainissement du cheptel national, condition essentielle pour se placer en situation favorable dans la compétition des échanges commerciaux internationaux, en particulier communautaires.

Sans doute, un effort particulier a été entrepris en faveur de la prophylaxie des maladies animales, puisque les dotations du chapitre 44-28 passent de 175,2 millions de francs en 1974 à 204,7 millions en 1975, soit une augmentation de 16,9 %. Toutefois, le manque de personnels qualifiés pose des problèmes de plus en plus préoccupants : il faut, en effet, déplorer que la France ait de loin la plus faible densité de vétérinaires par tête de bovin et par habitant en Europe comme en témoigne le tableau suivant :

Classement des pays d'Europe à raison du nombre de vétérinaires par rapport au cheptel bovin (1971).

1. Espagne	1 vétérinaire pour 940 bovins ;
2. Italie	1 vétérinaire pour 1 538 bovins ;
3. U. R. S. S.	1 vétérinaire pour 1 751 bovins ;
4. R. F. A.	1 vétérinaire pour 1 792 bovins ;
5. Portugal	1 vétérinaire pour 1 848 bovins ;
6. Norvège	1 vétérinaire pour 1 975 bovins ;
7. Autriche	1 vétérinaire pour 1 999 bovins ;
8 Danemark	1 vétérinaire pour 2 292 bovins ;
9. Suède	1 vétérinaire pour 2 306 bovins ;
10. R. D. A.	1 vétérinaire pour 2 381 bovins ;
11. Grande-Bretagne	1 vétérinaire pour 2 600 bovins ;
12. Grèce	1 vétérinaire pour 2 780 bovins ;
13. Pays-Bas	1 vétérinaire pour 3 081 bovins ;
14. Finlande	1 vétérinaire pour 4 513 bovins ;
15. France	1 vétérinaire pour 5 610 bovins ;
16. Islande	1 vétérinaire pour 8 025 bovins.

D. — Les efforts tentés en vue de l'organisation des éleveurs.

1° LES GROUPEMENTS DE PRODUCTION

Un réel effort d'organisation des éleveurs a été tenté en vue d'acquérir un certain pouvoir sur le marché, notamment grâce à la concentration de l'offre des adhérents et aux meilleures possibilités de négociation de contrats collectifs avec les autres secteurs de l'économie ; les effets obtenus, en ce qui concerne la maîtrise des marchés, ont été toutefois très inégaux suivant les régions.

Si l'organisation économique fonctionne, de façon satisfaisante, dans les régions géographiques où les producteurs organisés sont majoritaires (en ce qui concerne le volume de production contrôlée), son efficacité est plus faible là où les producteurs organisés sont minoritaires.

Les résultats limités atteints ne tiennent cependant pas au caractère encore partiel et imparfait du groupement de production. Celui-ci ne saurait, seul, assurer une garantie de revenu équivalente à celle dont bénéficient d'autres secteurs de la production agricole. Le nombre des groupements de producteurs est en augmentation dans le secteur de l'élevage bovin : bien que l'idée se soit répandue de faire du groupement le point de passage obligé des aides consenties par l'Etat aux éleveurs, les avis sur ce mode d'organisation restent néanmoins partagés. Ainsi, les éleveurs non adhérents désirent conserver jusqu'au bout la maîtrise de leur produit et considèrent que le groupement constitue un obstacle à cet égard ; ils ont, en effet, l'habitude de se rendre régulièrement sur les foires et marchés afin de discuter et de s'informer et jugent en outre les méthodes du négoce traditionnel plus intéressantes que celles du groupement, étant donné que le marchand paie immédiatement le produit.

Mais l'adhésion à un groupement de producteurs ne présente pas pour eux que des inconvénients : les aides de l'Etat et l'assurance de débouchés à un certain prix, pourraient à la limite les inciter à adhérer.

En revanche, l'organisation en groupement de producteurs satisfait la presque totalité des éleveurs adhérents (90 %).

Le premier avantage du système est la sécurité commerciale qu'il procure : grâce au groupement, on subit moins les fluctuations des foires et le marché se trouve stimulé par un regain de concurrence vis-à-vis des marchands. Immédiatement après, vient l'intérêt de vendre en carcasse.

Le fait que les aides de l'Etat soient liées à l'adhésion à un groupement de producteurs, est perçu comme un avantage par près de la moitié des éleveurs adhérents : ne s'agit-il pas là d'une contrepartie normale vis-à-vis des contraintes qu'impose le regroupement des producteurs ?

On remarque également que, pour un quart des adhérents, l'aide technique apportée par les conseillers du groupement prime sur toutes les autres aides : cette opinion est assez encourageante pour l'avenir.

Toutefois, le regroupement présente des inconvénients : les trois quarts des éleveurs se déclarent *gênés par les délais* de paiement et par l'obligation de l'apport total ou du respect des contrats.

Quoi qu'il en soit, la comparaison de l'ensemble de ces opinions permet de formuler les remarques suivantes :

— les éleveurs non adhérents, habitués à commercialiser leur production par les circuits traditionnels considèrent le système en vigueur au groupement comme le principal obstacle à leur adhésion ;

— les éleveurs adhérents ne perçoivent plus la commercialisation obligatoire par le groupement comme l'inconvénient majeur du système.

Les attitudes en matière de commercialisation ont donc tendance à se modifier.

2° LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

C'est dans le cadre de l'organisation des producteurs que s'inscrit l'extension de la formule de plan de développement. Le bénéfice en est ouvert à ceux qui exercent l'activité agricole, à titre principal, possèdent une capacité professionnelle suffisante, s'engagent à tenir une comptabilité de gestion et établissent un programme de croissance en vue d'atteindre au terme de six ans

un revenu par unité de main-d'œuvre comparable à celui des activités non agricoles de la région. Mais alors que dans certains pays voisins, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, la comparaison s'effectue à un haut niveau, il semble que le degré de revenus fixé comme objectif doit être situé relativement plus bas, le but économique recherché étant alors doublé d'une perspective sociale. Les plans bénéficient en outre de prêts assortis de bonifications d'intérêt réalisés à concurrence de 50 % du contingent global des prêts bonifiés, le F. E. O. G. A. et le budget français prenant en charge 25 % du total des bonifications nécessaires. Aussi, conformément aux directives communautaires, une dotation nouvelle de 40 millions de francs est prévue pour 1975 et permettra :

— l'orientation de la production de viande bovine notamment (13 millions) ;

— l'encouragement à la tenue d'une comptabilité de gestion (14,2 millions) ;

— l'aide de démarrage aux groupements d'exploitation et d'utilisation du matériel en commun (9,3 millions) ;

— des subventions dans les périmètres de remembrement et d'irrigation (3,5 millions).

Ces crédits viendront donc relayer les efforts qui avaient été entrepris dans cette direction par les organismes professionnels et par les chambres d'agriculture qui ont compris depuis longtemps la nécessité de la formation économique des agriculteurs.

Le régime du plan de développement prend ainsi un bon départ : il offre l'avantage de laisser l'agriculteur libre de choisir son conseiller de gestion mais de permettre la croissance harmonieuse de l'exploitation au sein d'un plan de développement régional établi d'un commun accord entre la Direction départementale de l'agriculture et les organisations professionnelles. Il a également le mérite d'apporter une réponse claire à la question souvent posée concernant le régime de l'entreprise agricole : renvoyant dos à dos la théorie libérale et le collectivisme, il tend à l'épanouissement du sens de l'initiative de l'exploitant, intégré dans un système souple de planification régionale.

**E. — Les moyens de financement et les aides
à l'élevage bovin.**

1° LE RECENSEMENT DES DONNÉES

Bien que les renseignements précis concernant l'endettement des éleveurs considérés soient difficiles à rassembler, nous avons pu, à partir des travaux menés par le Ministère de l'Agriculture relatifs aux aides pour l'élevage à viande, réunir des données particulièrement intéressantes figurant dans le tableau ci-après :

	MOYENNES ENREGISTREES POUR :		
	L'ensemble des éleveurs.	Les bénéficiaires des aides bâtiments.	Les adhérents aux groupements de producteurs.
Moyenne par exploitation du total dépensé depuis 1970 (en francs) ..	45 000	166 000	116 000
Répartition moyenne des dépenses depuis 1970 (1) :			
Matériel	35	24	31
Bâtiments	22	47	29
Foncier	35	21	27
Cheptel	6	4	10
Moyenne par exploitation du montant emprunté (en pourcentage)	60	59	66
Moyenne de l'endettement au 1 ^{er} mars 1974 (en francs)	33 000	106 000	83 000
Annuité moyenne pour 1974 (en francs par hectare S. A. U.)	140	320	390
Répartition moyenne des emprunts depuis 1970 (2) :			
Matériel	28	17	23
Bâtiments	20	44	25
Foncier	44	29	35
Cheptel	9	6	13

(1) En pourcentage du montant total dépensé.

(2) En pourcentage du montant total emprunté.

Il résulte de l'examen de ces statistiques :

— que le montant des dépenses d'investissement réalisées depuis 1970, tant chez les bénéficiaires des aides aux bâtiments d'élevage que chez les adhérents des groupements de producteurs est plus de deux fois supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble ;

— que, quel que soit le niveau d'équipement, l'autofinancement représente entre le tiers et la moitié des dépenses ;

— que, quel que soit le type d'exploitation, l'importance des dépenses consacrées au foncier est générale : dans l'ensemble de l'échantillon, celles-ci sont égales aux dépenses de matériel et près de la moitié des sommes empruntées sont destinées à l'achat de terres.

Dès lors, on observe que l'endettement des éleveurs de bovins au 1^{er} mars 1974 n'était pas négligeable : 33 000 F par exploitation, soit 1 000 F/hectare. Les annuités de remboursement, généralement faibles dans les exploitations sans croissance (moins de 100 F/hectare/an), atteignent le niveau d'un fermage chez les bénéficiaires des aides de l'Etat et chez les exploitants dont le capital s'accroît. S'agissant de ces données, ces chiffres révèlent la politique suivante : foncier mis à part, les jeunes investissent surtout en matériel et en cheptel, l'investissement en bâtiment étant surtout le fait des éleveurs âgés.

On peut alors se demander dans quelle mesure la politique d'aide à l'élevage, en favorisant la modernisation des étables, n'a pas servi surtout aux éleveurs déjà en place depuis longtemps.

2° LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE PAR CRÉDIT

On sait qu'une forme d'incitation à la modernisation par le crédit a été étudiée à la suite des décisions prises, lors de la conférence annuelle de l'agriculture de 1972, en vue d'améliorer le financement de l'élevage.

Le régime mis en place, et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1973, comporte l'attribution de *prêts spéciaux d'élevage*, à faible taux d'intérêt, pour les bâtiments d'élevage pour l'accroissement de l'effectif des reproducteurs de l'espèce bovine notamment ainsi que pour les investissements destinés à l'amélioration des productions fourragères.

Ces prêts spéciaux — assortis de différés d'amortissement et dont la durée peut atteindre, pour les bâtiments, dix-huit ans et même vingt ans dans les zones de montagne — sont réservés aux agriculteurs ayant la qualité d'éleveurs : c'est-à-dire aux exploitants agricoles qui apportent la preuve que les investissements pour lesquels ils sollicitent des prêts, leur permettront de réaliser 60 % de leur chiffre d'affaires, grâce à la vente des bovins. Le Crédit agricole a consacré à ces prêts spéciaux à très bas taux d'intérêt (4,5 %) la somme de 1,14 milliard de francs en 1973. Dans les limites fixées par les pouvoirs publics, la répartition est faite par la Caisse nationale de Crédit agricole, chaque trimestre, entre les différentes caisses régionales selon un système de quotas.

Initialement, la dotation était fixée à 700 millions ; les Pouvoirs publics ont décidé, à la suite de la conférence annuelle, de porter de 700 à 900 millions le montant de cette dotation et cette nouvelle enveloppe a été elle-même dépassée. Certains transferts de prêts à très bas taux d'intérêt ont, en effet, pu être faits du secteur foncier à celui de l'élevage.

Parmi les crédits affectés à l'élevage, ceux concernant les bâtiments (862 millions en 1973) représentaient, à la fin de 1973, les trois quarts de l'ensemble « prêts spéciaux d'élevage » ; le quart restant a été utilisé pour les nouveaux objets de cette catégorie de prêts à très bas taux d'intérêt :

- achat de cheptel, notamment de l'espèce bovine ;
- achat de matériel d'équipement.

Il convient de souligner que ce secteur n'a guère été touché par la politique de restriction du crédit : en 1974, sur le plan national, le Gouvernement a décidé de consacrer 1 200 millions de francs au financement de l'élevage, soit une augmentation de 300 millions par rapport au contingent de 1973, qui avait été fixé à 900 millions.

3° L'UTILISATION DES AIDES A L'ÉLEVAGE BOVIN

a) *L'aide aux bâtiments d'élevage et les prêts à taux bonifiés.*

L'aide aux bâtiments d'élevage est la plus utilisée des mesures : ce sont les éleveurs possédant une exploitation en croissance qui la connaissent et y ont davantage recours. Si l'on tient compte des intentions annoncées par ces derniers, l'extension de cette formule devrait être prochainement observée.

Au reste, on relève une différence de comportement entre les exploitants nouvellement installés et les autres plus âgés : les premiers perçoivent plus l'incitation des prêts à taux bonifiés (85 % n'auraient pas construit de bâtiments d'élevage sans ce prêt) que les seconds (50 % auraient quand même effectué ces réalisations sans ce prêt).

b) *Les primes de relance bovine.*

Les primes de relance bovine sont en général peu connues et le nombre de contrats d'engraissement souscrits est très faible : les éleveurs ayant bénéficié de ces primes sont donc peu nombreux.

Au cours des prochaines années, et si l'on tient compte des intentions des éleveurs, l'effectif des bénéficiaires de la prime à la vache non traite et de la prime à l'engraissement des jeunes bovins de plus de six mois devrait, tout en demeurant faible, largement doubler.

Si beaucoup d'éleveurs pensent que les primes sont un encouragement à produire, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, peu d'agriculteurs les considèrent comme un moyen de combler les manques à gagner sur les marchés. Il faut toutefois remarquer que, en cas de crise, le tiers des éleveurs se déclare indécis quant à cette opinion.

Par contre, ceux qui ont investi pensent pour la plupart que ces primes ne sont pas un moyen de payer les déficits du marché ; au regard des efforts financiers qu'ils ont consentis, ils estiment que ces avantages n'ont pas pesé beaucoup dans leurs décisions.

**F. — L'adaptation de l'offre à la demande
et l'orientation de la production.**

L'ajustement de la production à la demande, dans le secteur qui nous intéresse, pose tout le problème de la mise en œuvre de la politique agricole et, à ce titre, appellerait de longs développements.

De manière générale, on observera simplement que certains de ces moyens (prix, aides) sont désormais d'ordre communautaire et relèvent des décisions de Bruxelles alors que les autres (crédit,

coût de production) sont d'ordre national et de la compétence de chaque gouvernement des Etats membres. Pour ajuster la production à la demande, il conviendrait :

— de définir au plan communautaire une politique d'orientation de la production bovine qui devrait ensuite être transposée au niveau de chaque Etat membre ;

— de mettre en œuvre les mesures adéquates.

Jusqu'ici on s'est concentré de la politique des prix et des mécanismes d'organisation des marchés pour ajuster l'offre à la demande, mais la politique européenne des prix agricoles a privilégié certains produits (céréales) au détriment d'autres (élevage) et les organisations de marché ont également assuré aux céréales des garanties meilleures qu'à l'élevage.

1° LES ACTIONS D'ORIENTATION DU FONDS D'ORIENTATION ET DE RÉGULARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES (F. O. R. M. A.)

Pour adapter la production bovine aux objectifs de la politique agricole, le F. O. R. M. A. a joué un rôle très important. Il a notamment conduit deux types d'actions dans le secteur considéré :

— le plan de rationalisation ;

— les conventions régionales de restructuration des productions bovines.

a) *Le plan de rationalisation de la production bovine.*

Mis en place en 1970, il visait à l'origine à augmenter la production de viande rouge. Par la suite, il s'est essentiellement agi de renforcer les moyens d'action des groupements afin de leur permettre d'imposer à leurs adhérents un respect plus strict des règles techniques et commerciales.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation communautaire des primes ont été accordées pour la reconversion des troupeaux bovins à orientation laitière vers la production de viande.

b) *Les conventions de restructuration des productions bovines.*

La première convention, conclue par le F. O. R. M. A. dans un contexte d'excédents laitiers, avait principalement pour but de faire participer les laiteries à l'équilibre du marché et d'inciter les producteurs de lait à accroître leur production de viande.

Les conditions de marché ayant évolué, le F. O. R. M. A. a ensuite cherché à promouvoir, par le biais des conventions régionales :

- une meilleure adaptation des incitations aux besoins régionaux et, parfois, locaux ;
- une coordination plus étroite des actions entreprises par les divers organismes ;
- un accroissement de la productivité du cheptel laitier et une organisation plus efficace des circuits de commercialisation.

Il est à noter qu'à la fin de l'année 1974, la majorité des régions de production auront conclu un contrat de développement avec le F. O. R. M. A.

Le volume des affectations de crédits décidées depuis 1970 (année de la mise en place des actions ci-dessus mentionnées) pour le financement des dépenses correspondantes s'élève à :

- 487,73 millions de francs pour la rationalisation bovine ;
- 253,30 millions de francs pour les conventions de restructuration de la production bovine.

On doit, cependant, signaler que, depuis le 1^{er} janvier 1974, les actions de relance bovine sont prises en compte par l'O. N. I. B. E. V., sur des crédits qui lui sont délégués par le F. O. R. M. A. Les chiffres ci-dessus comprennent ces crédits à concurrence de 99 millions pour la relance bovine.

2° LE BRUSQUE RENVERSEMENT DU MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE

L'élément marquant du marché communautaire est le degré d'auto-provisionnement très bas (87 %) relevé pour 1972 et 1973. Ce déficit important a été ressenti au moment de l'élargissement de la Communauté et a eu pour conséquence une notable augmentation des cours et cela d'autant plus que le marché mondial connaissait au même moment une situation assez semblable.

Evolution de la production et de la consommation de la Communauté à « Six » de 1960 à 1970 et de la Communauté à « Neuf » de 1970 à 1974.

ANNEE	CHEPTEL (en milliers de têtes).	PRODUC- TION	CONSOMMA- TION	DEGRE d'auto- approvision- nement. (Pourcen- tage.)
1960 (1)	48 126	3 326	3 548	93
1965 (1)	49 944	3 553	4 166	85
1966 (1)	51 027	3 904	4 483	87
1967 (1)	51 711	3 984	4 506	88
1968 (1)	52 251	4 169	4 622	90
1969 (1)	52 400	4 133	4 734	87
1970 (2)	72 692	5 784	6 265	92
1971 (2)	72 338	5 842	6 211	94
1972 (2)	74 360	5 349	6 093	87
1973 (2) (estimation)	79 209	5 383	6 149	87
1974 (2) (prévision)	»	6 150	6 200	99

(1) Communauté à « Six ».

(2) Communauté à « Neuf ».

Dans le souci de freiner la hausse du prix et d'assurer l'approvisionnement communautaire, le Conseil des Ministres a décidé, en décembre 1972, de suspendre le régime des charges à l'importation et des montants compensatoires appliqué dans le secteur de la viande bovine (clause de pénurie).

Cette mesure, prorogée le 1^{er} mai 1973, a été suspendue le 3 septembre 1973 à la suite de la reprise de la production.

Depuis, la situation est fondamentalement différente : l'augmentation de production très sensible (14 % environ) et la stagnation de la consommation permettent d'estimer que, pour la première fois, la Communauté européenne sera pratiquement auto-suffisante en viande de bœuf en 1974.

Dès l'automne de l'année 1973, le Gouvernement français a appelé l'attention de la Commission européenne sur le fait que la croissance du cheptel de souche allait entraîner une augmentation de la production telle que la Communauté assurerait, à elle seule, son propre approvisionnement et qu'il convenait de prendre les mesures appropriées de protection aux frontières afin que des importations intempestives n'entraînent pas une chute des cours à la production.

Ces propositions se sont heurtées au refus des Etats membres traditionnellement importateurs, soucieux de maintenir leurs courants commerciaux avec l'extérieur. En outre, il est apparu que la commission ne disposait pas des éléments d'information lui permettant de suivre avec suffisamment de rapidité l'évolution de la production et des échanges.

Toutefois, le renversement de la conjoncture a amené les autorités communautaires à freiner les importations par l'intermédiaire de différentes mesures prises dès le début de 1974, à savoir :

- l'instauration d'un régime de certificats d'importation pour toutes catégories de viande ;
- la diminution de la durée de validité des certificats ;
- l'arrêt des régimes spéciaux à l'importation puis de la délivrance de certificats d'importation (décidé à partir du 16 juillet jusqu'au 31 octobre 1974, sauf en ce qui concerne les contingents G. A. T. T.).

Le tableau ci-après répertorie les importations et exportations communautaires.

Bilan du commerce extérieur de la C. E. E. en viande bovine (1965 à 1973).
(Milliers de tonnes grasse comprise.)

ANNEES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
<i>Communauté à « Six » :</i>			
1965	620	17	603
1966	568	12	556
1967	595	15	580
1968	499	35	464
1969	613	40	573
<i>Communauté à « Neuf » :</i>			
1970	595	67	528
1971	582	68	514
1972	943	58	825
1973 (estimation).....	936	50	886

La limitation et, finalement, l'interdiction des importations n'ont donc pu être obtenues que trop tard pour empêcher un effondrement des cours, alors que la production française pour les six premiers mois de 1974 excède de 25 % celle de la période correspondante de 1973.

3° L'ÉVOLUTION DES PRIX D'INTERVENTION, DES PRIX
A LA PRODUCTION ET DES PRIX DE DÉTAIL DE LA VIANDE BOVINE

a) *Le prix d'intervention.*

Depuis trois ans, le prix d'intervention a progressé de manière régulière : en avril 1971, il était de 371,90 F, il est actuellement de 498,46 F/100 kilogrammes vifs ; par suite de la diminution des prix moyens pondérés enregistrée depuis un an, il est maintenant à un niveau équivalent de celui du prix du marché, ce qui explique les livraisons importantes à l'intervention que l'on connaît actuellement.

A cet égard, il faut rappeler qu'à la demande de la France, les modalités de soutien du marché communautaire de la viande bovine ont été complétées par l'adoption d'un régime d'intervention permanente entré en vigueur le 30 juillet 1973, date à laquelle ont commencé en France les premiers achats par les organismes de stockage (O.N.I.B.E.V.).

A tout moment, et quel que soit le niveau des prix du marché intérieur, les établissements spécialisés des Etats membres sont tenus d'acheter les viandes bovines originaires de la Communauté : le prix d'acquisition correspond à 93 % du prix d'orientation.

Toutefois, ce régime d'intervention n'a pas joué depuis lors avec toute l'efficacité attendue car les capacités de stockage ont été insuffisantes ; la trop longue application de la clause de pénurie sur le marché communautaire a entraîné, comme nous l'avons déjà indiqué, des importations excessives qui ont dû être emmagasinées, ce qui explique l'encombrement des entrepôts frigorifiques au moment où les interventions sur le marché communautaire auraient dû jouer. Cette erreur dans la gestion du marché est en partie à l'origine des difficultés rencontrées par les éleveurs.

Il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour que le producteur reçoive la part à laquelle il a droit ; c'est dire qu'il percevra la totalité du prix résultant d'une politique de soutien et que l'O.N.I.B.E.V. ne doit accepter que les opérateurs admi-

nistrant la preuve qu'ils ont payé les animaux au prix de l'intervention. Il n'est pas normal que l'exploitant agricole, privé de la possibilité de solliciter lui-même le bénéfice de celle-ci et d'attendre quelques jours pour que son bétail soit vendu dans ces conditions, doive passer par un négociant qui lui paiera 10 ou 20 % de moins que le prix d'intervention représentant l'effort de la Communauté ou de l'Etat membre.

Il est, en outre, absolument intolérable que les prix des produits agricoles soient aujourd'hui souvent en baisse, et que dans le même temps, le consommateur ne s'en aperçoive pas.

b) *Les prix à la production et les prix de détail.*

Le prix moyen pondéré, qui de 1971 à 1972 a augmenté de 23 %, s'est accru de 1972 à 1973 de 9 % ; si l'on admet que, compte tenu de la tendance actuelle, il continuera de se situer aux environs de 5 F le kilogramme vif pour les quatre derniers mois de 1974, la moyenne annuelle s'établirait pour 1974 à environ 506 F pour 100 kilogrammes vifs, marquant ainsi une baisse de 4,5 % par rapport à 1973.

Ainsi, après avoir augmenté de manière régulière à partir de janvier 1971 pour atteindre leur plus haut niveau au cours du premier semestre 1973, les prix à la production ont commencé à baisser au mois de juillet de cette même année, pour retrouver en août 1974 leur niveau d'août 1972.

Les prix de détail quant à eux ont suivi une évolution différente durant la même période. Ils ont progressé de 13 % pour le bifteck et 11 % pour le plat de côte entre 1971 et 1972. Entre 1972 et 1973, les majorations respectives ont été de 2,2 % et 10 % (la suppression de la T. V. A. au début de 1973 explique cette moindre augmentation).

En définitive, jusqu'en juillet 1973, les prix à la production se sont accrus plus vite que les prix de détail. A partir de cette date, on assiste à un renversement de la tendance. Les prix à la production baissent tandis que les prix de détail continuent de s'élever régulièrement — le rétablissement de la T. V. A. a provoqué une hausse brusque en 1974.

Ajoutons que diverses méthodes ont été utilisées par les économistes pour mesurer les parts respectives du secteur de la production et du secteur de la distribution dans la valeur totale d'un bovin livré à la consommation. Les études ayant été faites dans les régions particulières, il est difficile de tenir compte de la totalité de leurs conclusions. On peut toutefois retenir les éléments suivants :

— la marge brute du chevillard (qui comprend les frais d'abatage, de transport, etc.) se situe aux alentours de 10 % ;

— la marge brute du boucher détaillant (qui comprend également divers frais) représente environ 18 %.

D'une manière générale, la marge du chevillard et celle du boucher varient en sens inverse de sorte que, dans le prix de vente final, le pourcentage correspondant à la part de ces deux intermédiaires est relativement constant et avoisine 28 %.

En tenant compte de la T. V. A., la fraction du prix payé par le consommateur qui revient au producteur représente pour l'ensemble des viandes bovines un ensemble assez stable qui se situe entre 63 et 65 %.

Etant donné l'alternance pour le marché de la viande de périodes d'excédents et de périodes de pénurie, ces pourcentages ont été calculés sur une durée relativement longue.

4° LES MESURES D'ADAPTATION RÉCENTES

Les mesures d'ajustement prises pour atténuer les effets de la crise actuelle, tant au niveau communautaire qu'au niveau français sont nombreuses ; ce sont :

— le relèvement, au mois de mars 1974, du prix d'orientation des viandes bovines de 12 % ;

— l'augmentation des restitutions en vue de faciliter les exportations ;

— les achats d'intervention de l'ordre de 80 000 tonnes pour les huit premiers mois de l'année 1974 ;

— la mise en place d'une opération de désossage des viandes et de fabrication de conserves ;

— la distribution de « chèques viande » aux économiquement faibles bénéficiant du Fonds national de solidarité ;

— le lancement d'une campagne publicitaire en vue d'accroître la consommation ;

— le renforcement progressif de la protection aux frontières de la Communauté allant jusqu'à l'arrêt des importations à partir de juillet 1974 ;

— l'extension aux animaux maigres des avantages consentis aux producteurs d'animaux gras ;

— l'attribution d'une prime de 200 F par vache pour les quinze premières unités présentes sur l'exploitation.

5° LES ACTIVITÉS DE L'O. N. I. B. E. V.

L'O. N. I. B. E. V., qui a été créé par un décret du 1^{er} décembre 1972, n'a commencé à fonctionner que le 1^{er} janvier 1974.

Au cours de ses premiers mois de fonctionnement, il s'est attaché :

— dans un premier temps à reprendre les activités du F. O. R. M. A. qui lui avaient été transférées ;

— et, dans un deuxième temps, à mettre en place un certain nombre d'actions décidées tant sur le plan national que communautaire pour améliorer la situation du marché de la viande bovine.

Ces principales tâches peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

— le paiement des restitutions et des montants compensatoires pour un volume d'échanges sans cesse croissant ; à signaler que les taux à appliquer varient périodiquement et qu'il convient d'informer en permanence les opérateurs ;

— la gestion des contrats d'élevage jeunes bovins et la mise en place des contrats d'élevage pour les animaux maigres. Ces différents contrats porteront sur plus de 500 000 animaux, les aides qu'ils prévoient consistant à faciliter la trésorerie à taux d'intérêt préférentiel et le paiement aux éleveurs de complément de prix lorsque les cours sont inférieurs à ceux de référence retenus dans les contrats ;

— l'étude entreprise pour appréhender la structure du commerce et la distribution de la viande ;

— l'analyse des statistiques import et export et des prévisions concernant l'évolution du marché ;

— l'intervention sur le marché par des achats massifs notamment depuis le mois de mars 1974 destinés à soutenir les cours. Les quantités de viande achetées seront de l'ordre de 120 000 à 140 000 tonnes en fin d'année. L'importance de ces stocks a nécessité des transferts dans les frigorifiques situés à l'étranger et il s'est avéré nécessaire de dégager vers les pays tiers des quantités importantes, notamment vers l'U. R. S. S. ;

— la mise en place, en application de la réglementation communautaire, d'une opération de fabrication de conserves de viande de bœuf et de désossage de carcasses ;

— la coordination et l'animation des commissions de cotation des animaux de boucherie en vue d'améliorer leur fonctionnement.

De plus, l'Office est chargé de répartir aux économiquement faibles bénéficiant du Fonds national de solidarité des « chèques viande » qui devraient faciliter le développement de la consommation de viandes bovines. Ces « chèques viande » permettront à leurs attributaires de réduire de moitié la dépense occasionnée par leurs achats de viandes bovines au cours des six prochains mois et dans la limite de 70 F.

Sans préjuger les résultats de l'enquête approfondie actuellement en cours, il est permis de penser que certaines procédures de l'O. N. I. C. seraient applicables dans le cadre du fonctionnement de l'O. N. I. B. E. V. ; ainsi pourraient être notamment effectués :

— l'agrément des établissements habilités à livrer à l'organisme d'intervention les viandes destinées au stockage,

— et le contrôle du commerce extérieur à l'exportation des viandes d'intervention.

Ajoutons que l'expérience des dix dernières années a montré que si l'intervention pouvait avoir une certaine permanence, elle ne devait pas nécessairement avoir un caractère d'exclusivité. La conception d'organisation du marché incombe à l'interprofession avec l'aide des pouvoirs publics. Le rapprochement fait par de nombreux observateurs économiques concernant le rôle de l'O. N. I. B. E. V. et celui de l'O. N. I. C. ne peut être total : l'O. N. I. C. a une emprise sur la totalité des transactions alors que l'O. N. I. B. E. V. a un rôle économique limité au soutien par le mécanisme de l'intervention, même si ce mécanisme a un caractère permanent : la viande requiert, en effet, des conditions techniques de stockage fort différentes de celles du stockage des céréales.

En tout état de cause, le règlement de la crise que nous connaissons depuis plusieurs mois, implique des actions plus rapides et généralement plus profondes que celles menées jusqu'ici par l'O. N. I. B. E. V. ; aussi, est-il urgent que cet établissement améliore ses conditions de fonctionnement :

— par la mise en place des comités régionaux du bétail et des viandes ;

— par la multiplication des centres de réception des viandes s'accompagnant de l'application directe à ce niveau des prix d'intervention et de la prise en charge par la C. E. E. des frais de transport ;

— par l'agrément des personnes et organismes pouvant livrer à l'intervention et agissant exclusivement comme prestataires de services de l'éleveur ;

— par la remise dans le circuit commercial de ses stocks mais seulement au-dessus du prix d'intervention ;

— par le contrôle des importations et des exportations.

6° LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE

La production de viandes bovines en 1974 marquera un accroissement de l'ordre de 240 000 tonnes par rapport à la production de 1973. Les exportations seront en légère augmentation et les importations en forte diminution (notamment par suite de la fermeture des frontières). Malgré cela l'intervention devra absorber une quantité importante de la production que l'on peut estimer à environ 130 à 140 000 tonnes pour l'année 1974.

Il est vraisemblable que les mesures prises tant pour le dégage-ment du marché (blocage des importations, exportations et ventes spéciales) que pour le soutien du prix (interventions et primes) vont entraîner progressivement un léger relèvement du cours et une amélioration de la situation à la production.

Cependant, compte tenu du bilan prévisible pour 1974, cette détente ne peut être que très progressive et sans doute faudra-t-il attendre le deuxième semestre 1975 pour observer une reprise du prix de marché.

Parallèlement, il sera probablement très difficile à la Communauté européenne de prolonger l'application de la clause de sauvegarde dont les effets vont se faire sentir lourdement sur l'économie agricole des pays traditionnellement exportateurs de viande : la C. E. E., première puissance commerciale mondiale, a l'obligation d'en tenir compte.

Pour l'avenir, il est nécessaire d'obtenir une adaptation des règlements communautaires permettant un ajustement plus souple et plus rapide de la protection aux frontières en fonction de l'état du marché : en effet, une gestion saine des circuits commerciaux passe par un contrôle suivi des importations. A ce point de vue, une pratique prometteuse est celle du jumelage qui contraint les importateurs à acheter aux organismes d'intervention des quantités de produits égales à celles qu'ils acquièrent sur les marchés extérieurs, ce qui entraîne un freinage sérieux des importations tout en ne heurtant pas les Pays tiers par des fermetures brutales des frontières.

UNE CONCLUSION ET QUELQUES PROPOSITIONS

Une conclusion.

L'examen du projet de budget pour 1975 permet de constater que dans le cadre de l'actuelle conjoncture exigeant certaines sévérités, la puissance publique entend continuer, voire accentuer l'effort consenti au profit du secteur de l'agriculture.

Cependant, le fait que dans un budget de cette importance on ne puisse attribuer qu'une proportion fort modeste à tout ce qui concerne l'équipement et la modernisation (2 666 millions, soit 8,5 % de l'ensemble des dépenses : 31,2 milliards) alors que se détériore le rapport entre le prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture et le prix agricole au détriment de celui-ci, ne nous amène-t-il pas à *rechercher au-delà de l'horizon budgétaire de 1975 les lignes de force d'une nouvelle stratégie agricole ?*

Et d'abord un essai de mise au point sur une interrogation fort ancienne : « au regard de l'effort consenti par la collectivité, faut-il réserver la prédominance à la personne ou au produit » ?

Il est bien évident qu'en toute hypothèse le produit reste au service de la personne et doit pour la plus grande part assurer son niveau de vie ; au demeurant, dans un nombre important de situations dues aux dimensions ou à la structure de l'exploitation, à la nature du sol, au relief, au climat, le produit ne suffit pas à lui seul à assurer un standing correct ; il importe alors, et cela de manière impérative, de prévoir un effet de rattrapage, voire des apports supplémentaires.

Ne perdons jamais de vue que l'agriculture est une intégrante essentielle de notre économie, qu'elle a parfaitement le droit d'exiger à son profit les règles valables pour une économie saine et qu'il importe de lui conserver dans sa globalité un caractère compétitif.

Entre « effort sur le produit » ou « effort sur la personne » il n'y a pas alternative mais bien complémentarité, ce qui est essentiellement différent.

Quelques propositions.

1° AMÉNAGEMENT RURAL, ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

EMPRUNT VERT ?

Depuis plusieurs années, on assiste à un recul des crédits d'équipement qui, pourtant, sont porteurs d'avenir ; dans ces conditions, le risque est grand de voir le dynamisme des exploitants s'émousser et les campagnes devenir un vaste conservatoire de la nature soutenu à l'aide de subventions sociales.

Or le temps où l'agriculture regroupait des hommes attachés à la profession uniquement par des considérations de tradition est déjà dépassé : on ne naît plus agriculteur mais on le devient et, dès lors, comment espérer attirer vers les activités agricoles des jeunes, et notamment ceux qui ne seraient pas issus des milieux ruraux, si, d'abord, n'est pas résolu le problème de la modernisation des campagnes.

Améliorer le fonctionnement des exploitations agricoles, favoriser les productions, assurer leurs marchés, c'est déjà un premier objectif mais celui-ci en appelle nécessairement un second : le progrès de toute l'économie rurale.

Au premier plan de ces priorités viennent : l'eau, l'électrification rurale, l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères... toutes se rejoignant d'ailleurs peu ou prou.

La plupart des rivières de France et déjà de nombreuses nappes phréatiques sont polluées. Il ne faut plus seulement prévoir des stations d'épuration pour les grandes villes mais aussi pour les agglomérations rurales. Il faut encourager l'hydraulique agricole mais celle-ci ne vaut que dans la mesure où pendant l'été il y a de l'eau à la rivière sur laquelle sont déjà effectués bien d'autres prélèvements ; en période d'hiver, on enregistre encore trop d'inondations, alors qu'en été les étiages baissent dangereusement.

A partir de cette donnée, il n'est plus possible ni pour les agriculteurs, ni pour les membres des autres professions s'exerçant en milieu rural, de ne pas concevoir un aménagement

d'ensemble, résultant d'une analyse et d'une programmation des incitations économiques nécessaires, les priorités et implantations en matière d'équipements collectifs devant être normalement définies par les Plans d'aménagement rural.

Parallèlement à un effort soutenu en matière d'équipements collectifs il y a lieu d'accentuer la mise en place de politiques destinées à remédier à certains déséquilibres régionaux : ainsi, celle de rénovation rurale, bien qu'appuyée essentiellement sur des actions agricoles, doit être largement ouverte vers des opérations d'aménagement intégré (routes, télécommunications, installations industrielles, formation, etc.).

Il s'agit, en définitive, non seulement d'assurer une meilleure circulation des richesses et de procurer souvent un revenu complémentaire aux agriculteurs, mais encore de vivifier le milieu rural et de favoriser des réalisations permanentes. A cet effet, il convient de prospecter de nouveaux domaines d'action : à titre d'exemple citons le développement des petites villes qui, généralement bien adaptées à l'espace rural, fournissent l'assiette des emplois nécessaires, facilitant les échanges, ou encore le maintien de services publics d'administration générale dans les zones rurales qui favorise une meilleure harmonie des activités économiques.

Au surplus, une politique d'aménagement de l'espace à des fins touristiques (transports, eau, zones naturelles d'équilibre, parcs nationaux et autres) paraît devoir être retenue, non seulement pour éviter la désertification du territoire, mais aussi pour enrichir notre patrimoine national. Enfin, il est indispensable d'accroître les aides favorisant une industrialisation diffuse et celles concourant à l'hébergement en milieu rural, afin de promouvoir et d'accompagner toutes actions en ces domaines.

Une entreprise d'une telle envergure doit être menée en accord avec les régions et les collectivités locales.

L'incitation de l'Etat est d'un ordre de grandeur tel que seule l'émission d'un emprunt permettrait d'y faire face.

Pourquoi pas un emprunt vert à l'instar de ce qui est réalisé pour Electricité de France et les Charbonnages de France ?

2° L'AGRICULTURE

— ACTIVITÉ PRIMAIRE

— PLUS ENCORE ACTIVITÉ TERTIAIRE

— PLUS ENCORE ACTIVITÉ SECONDAIRE

a) *L'agriculture, activité tertiaire : investissements de matière grise.*

a 1) Recherche, enseignement et formation :

Le paysan est un chercheur né, il l'est par un atavisme consacré par des siècles d'observation, par l'ambiance dans laquelle il grandit, par tous les impondérables qu'il rencontre dans l'exécution de sa tâche.

Ce sens de la recherche a son caractère propre, plutôt que de le confondre dans le droit commun, n'est-il pas plus opportun de lui conserver son originalité ?

C'est de cette constatation qu'est né « l'enseignement agricole ». La profession a indiqué son option en demandant que la totalité des 48 millions alloués en supplément lors de la Conférence annuelle sur le budget de fonctionnement de l'Agriculture soit affectée à l'enseignement.

Le Ministère de l'Agriculture, qui pendant plusieurs années a manifesté quelques hésitations, a-t-il lui aussi définitivement pris son option ?

Dans l'affirmative, il doit donner une incitation majeure à tout ce qui s'intéresse à l'enseignement et à la formation agricole, sauf à en contrôler minutieusement la qualité.

L'agriculture a déjà fait la démonstration de son capital intellectuel par des taux de productivité qu'elle a su atteindre. Ce capital doit encore être accru par une politique hardie des investissements intellectuels.

Il s'agit là d'une option politique pour une agriculture fondée à la fois sur la responsabilité personnelle et l'organisation librement acceptée.

C'est pourquoi, collant à la réalité professionnelle, la formation des agriculteurs (depuis l'enseignement jusqu'à la recherche en passant par la formation continue) doit couvrir à la fois la technique et l'économie (plus particulièrement le sens de l'organisation économique) pour atteindre une dimension qui lui soit spécifique et une finalité qui est, en définitive, la qualité de la vie.

a 2) L'organisation économique des producteurs agricoles.

L'organisation économique des exploitants agricoles est susceptible de permettre l'adaptation de la production aux exigences du marché, grâce notamment à une action technique d'information et d'assistance, à l'application de disciplines, à la fois sur le plan qualitatif (choix des variétés et des races) et quantitatif et à une mise en place plus rationnelle et plus économique d'investissements collectifs de production, de conditionnement et de stockage, l'ensemble de ces moyens devant permettre une maîtrise de la production en vue de la régularisation de l'offre.

Dans ce cadre, il est également possible d'accéder à une position dominante sur le marché, grâce à la concentration de l'offre (vente en commun par les groupements de producteurs ou concertation permanente au niveau du groupement, discipline de négociation, notamment en ce qui concerne les prix de retrait) et par une action commerciale commune (recherche de débouchés et engagements commerciaux sur le marché intérieur ou les marchés étrangers).

Si l'on observe déjà de nombreuses réalisations sur ce plan, il reste encore beaucoup à faire. Sans doute les initiatives relèvent-elles des producteurs, mais l'Etat doit multiplier les incitations et toutes les voies doivent être explorées, **qu'il s'agisse d'actions professionnelles ou interprofessionnelles.**

b) *L'agriculture doit tendre à devenir une activité secondaire.*

Là aussi, la profession a pris son option en demandant que sur les 100 millions alloués en supplément au budget d'investissement, 30 millions soient affectés aux industries alimentaires et 20 millions au stockage.

Alors que la matière première agricole vient largement en tête, nos industries alimentaires représentent seulement 10 % du secteur industriel tant au regard du nombre d'actifs que de l'exportation.

Nous vendons à l'étranger des matières premières ou des produits semi finis et très peu de produits élaborés ; exemples :

- du malt et non pas de la bière ;
- des viandes et non pas des mets préparés prêts à être consommés ;
- des farines et non pas des biscuits.

Sans doute et c'est vraisemblablement là la cause de notre faiblesse en ce secteur, l'usager français très différent du consommateur étranger, manifeste une préférence pour le produit frais. Il importe que les industries alimentaires françaises renouvellent sans cesse la démonstration que les produits mis en vente sont de très grande qualité par leur pureté comme par leur préparation.

Nos représentations et nos services de vente à l'étranger doivent peut-être rechercher une nouvelle structuration.

3° L'EUROPE

En définitive, tout aboutit à l'Europe qui régularise les marchés et détermine les niveaux de prix. En dehors de quelques produits qui échappent totalement ou pour partie à la réglementation européenne, la marge de correction laissée à la décision des autorités nationales est relativement modeste.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'en fonction de la vigueur qu'elle a su insuffler à ses produits, en face à la fois d'un marché national relativement restreint et d'un marché mondial qui pendant longtemps fut « pourri », l'agriculture française a trouvé dans la politique agricole commune de bonnes conditions d'épanouissement.

Cependant, analysant la production de la viande bovine que nous avons prise comme exemple, nous avons enregistré des différences graves dans la régulation des marchés. Malgré les mises en garde du Gouvernement français, la limitation et finalement l'interdiction des importations ont été décidées trop tard pour empêcher l'effondrement des cours : en effet, alors que la commission ne disposait pas d'éléments d'information lui permettant de suivre avec suffisamment de rapidité l'évolution des échanges, certains partenaires se sont montrés trop soucieux de maintenir

leurs courants commerciaux avec l'extérieur ; ainsi la pénurie des moyens de stockage a été aggravée par suite d'importations trop longtemps prolongées.

Il convient évidemment de remédier à certaines déficiences matérielles (éléments d'information, stockage, diversité de l'intervention, etc.).

Il importe surtout d'être d'une fermeté absolue au regard des principes qui ont été à la base de la mise en place de la politique agricole commune :

- préférence communautaire ;
- unité des marchés et des prix ;
- solidarité financière.

Sans doute, pendant plusieurs années le F. E. O. G. A. a-t-il versé à la France des primes à l'exportation pour les céréales et le sucre alors que le prix mondial était inférieur au prix européen ; mais actuellement cet organisme perçoit, pour chaque tonne de blé tendre que nous mettons à l'exportation vers les pays tiers, la différence entre le prix mondial, 823,07 F français, et le prix communautaire (prix F. O. B.), 665 F, soit 158,07 F, ce qui, pour l'ensemble de nos exportations de blé tendre vers les pays tiers, donne un total de :

$$158,07 \text{ F} \times 5\,500\,000 \text{ tonnes} = 869\,385\,000 \text{ F français.}$$

Ajoutons encore que pour le même produit : le blé tendre, les Etats partenaires s'approvisionnant en France économisent 258,07 F par tonne, ce qui donne un total de :

$$158,07 \text{ F} \times 4\,500\,000 \text{ tonnes} = 711\,315\,000 \text{ F,}$$

ce qui permet d'affirmer que la France, dans le cadre de la politique agricole commune apporte sa contribution à la lutte contre l'inflation.

Un calcul identique pourrait être appliqué à l'orge, au maïs et au sucre.

Le tableau ci-après récapitule pour la campagne 1974-1975 les avantages résultant ainsi de l'existence de prix mondiaux supérieurs aux prix communautaires :

Estimation pour la campagne 1974-1975 de l'avantage résultant de l'existence de prix mondiaux supérieurs aux prix communautaires.

PRIX CONSTATÉS LE 26 SEPTEMBRE 1974

Prix mondiaux :

Blé tendre (prix C. A. F. Rotterdam)	823,07 FF par tonne.
Orge (prix C. A. F. Rotterdam)	694,50 FF par tonne.
Maïs (prix C. A. F. Rotterdam)	694,22 FF par tonne.
Sucre (cotation Paris)	4 175,00 FF par tonne.

Prix communautaire :

Blé tendre (prix F. O. B. Rouen)	665,00 FF par tonne.
Orge (prix F. O. B. Rouen)	645,00 FF par tonne.
Maïs (prix F. O. B. Creil)	705,00 FF par tonne.
Sucre (prix F. O. B.)	1 613,20 FF par tonne.

1. *Avantage pour le F. E. O. G. A. du fait des exportations de la Communauté.*

Blé ... [(823,07 — 665,00 =) 158,07 FF] × 9 300 000 T =	1 470 051 000 FF
Orge ... [694,50 — 645,00 =) 49,50 FF] × 900 000 T =	44 550 000 FF
Maïs ... [694,22 — 705,00 =) — 10,78 FF] × 0 T =	0 FF
Sucre : l'avantage est pour l'exportateur de sucre hors quota.	

Soit au total 1 514 601 000 FF

2. *Contribution de la France à cet avantage pour le F. E. O. G. A. (exportations françaises vers des pays tiers).*

Blé 158,07 FF × 5 500 000 T =	869 385 000 FF
Orge 49,50 FF × 700 000 T =	34 650 000 FF

Soit au total 904 035 000 FF

3. *Avantage pour l'acheteur des Etats partenaires s'approvisionnant en France.*

Blé 158,07 FF × 4 500 000 T =	711 315 000 FF
Orge 49,50 FF × 3 300 000 T =	163 350 000 FF
Maïs 10,78 FF × 3 000 000 T =	32 340 000 FF
Sucre 2 561,80 FF × 900 000 T =	2 305 620 000 FF

Soit au total 3 147 945 000 FF

Ceci uniquement pour démontrer que la France peut invoquer des raisons très valables de fermeté au regard de l'application de la politique agricole commune et plus particulièrement de la préférence communautaire.

Il convient objectivement de reconnaître qu'à la fois pour des raisons psychologiques et pour des raisons d'échanges commerciaux,

l'Europe donne l'impression qu'elle se sent à l'étroit à l'intérieur de ses frontières, l'attraction du marché mondial se faisant de plus en plus pressante.

Comme nous ne pouvons accepter la conception d'un marché anarchique, la formule idéale serait évidemment que l'Europe s'efforce de faire pénétrer sur le marché mondial sa propre notion d'organisation des marchés et de niveau des prix.

Pour le moment ce ne peut être qu'une vue de l'esprit. Cependant des éléments favorables se font déjà jour en ce sens.

Pourquoi les Neuf constituant une entité et restant fidèles à leur doctrine ne négocieraient-ils pas des accords de produits dans lesquels on retrouverait certains principes fondamentaux comme la régulation des marchés avec possibilité de stockage, de mise en vente au moment opportun ou au profit des populations des nations en voie de développement ?

C'est sûrement une des voies qui doit être explorée pour le proche avenir.

4° LE CRÉDIT ET LA T. V. A.

Sans doute la restriction des crédits est un des piliers de lutte contre l'inflation. Sans doute, le crédit agricole ne peut échapper à la règle générale, au moins en ce qui concerne les prêts non bonifiés.

Cependant, la crise est telle qu'elle ne permet pas aux trésoreries de nombreuses exploitations de préparer efficacement la nouvelle récolte. Il y a là un phénomène auquel le responsable de la distribution du crédit ne saurait rester indifférent.

Parallèlement, il paraît possible de fournir aux agriculteurs des ressources plus importantes sans outrepasser les règles du Traité de Rome. Nous nous sommes déjà engagés dans cette voie et le Parlement a eu récemment à connaître de ce problème : il s'agit du remboursement de la T. V. A. A cette occasion, tout en reconnaissant l'intérêt du projet gouvernemental, il a été souligné que le Trésor public doit encore reverser des sommes importantes ; il n'est pas douteux qu'un nouvel effort fait dans ce sens serait de nature à améliorer les conditions de financement de l'agriculture, d'autant plus que l'Allemagne a donné l'exemple dans ce domaine.

Enfin, dans une perspective à plus long terme, et dans le cadre d'une harmonisation au sein du Marché commun des régimes de T. V. A. en agriculture, il conviendrait de corriger à la baisse certains des taux appliqués en France pour nos produits et qui provoquent un effet de distorsion par rapport aux prix des marchés de nos partenaires européens.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget de l'Agriculture pour 1975.